

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1636**présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 56

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« prenantes, »,

insérer les mots :

« notamment les chambres d'agriculture, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet article étant d'élaborer une stratégie nationale des aires protégées, il convient d'associer à ce travail le réseau des Chambres d'agriculture qui ont une fine connaissance des territoires.